

# NESCAFE STAR

*Polynésie française*

## Règlement du concours

**1.** Ce règlement fixe les conditions générales de participation à la compétition Nescafé Star organisée par la société Nestlé Polynésie S.A.S (Le Promoteur). Toute inscription ne se conformant pas à ces conditions générales sera déclarée invalide.

**2.** La compétition est ouverte aux résidents de Polynésie française âgés au minimum de 16 ans (au cours de l'année 2021 nés à partir de 2005) non professionnels de la musique (ne vivant pas des revenus d'une activité liée à la musique à temps plein), n'ayant pas figuré parmi les gagnants des concours Nescafé Star 2015, 2017, 2019. Les membres de la famille immédiate (parents, enfant, conjoint/-e - concubin/-e, frère/-s, sœur/-s) des personnes suivantes ne peuvent participer au concours : les employés du Promoteur, les jurés, les coachs, les organisateurs, les musiciens, les employés TNTV.

Un accord parental sera demandé à toute personne mineure.

**3.** Pour participer à la compétition, le participant doit passer une audition virtuelle organisée du 8 février au 3 mars 2021. Le Promoteur se réserve le droit de modifier, annuler ou de prolonger les dates d'ouverture aux auditions.

**4.** La participation aux auditions est gratuite et limitée à une fois par personne et par audition. Le déroulement des auditions et du concours est détaillé plus bas.

**5.** Le Promoteur se réserve le droit de disqualifier un participant, à toutes les étapes du concours, ayant fraudé, incluant (mais non limitativement) la fourniture de fausses informations, pour tout comportement jugé irrespectueux à l'égard des intervenants/participants/promoteurs/partenaires au concours, mettant en péril le bon déroulement du concours, le fait de ne pas suivre les directives de l'organisateur au cours de la compétition ou en cas d'absences injustifiées.

**6. Prix.** Les prix suivants seront décernés pour la finale :

a) 1er prix :

- enregistrement, montage et diffusion sur Radio 1 et Tiare FM (ayant l'exclusivité sur une période de 15 jours) d'un single sur la base d'une composition choisie par le lauréat et le promoteur du concours ;
- enregistrement, montage et diffusion sur TNTV (ayant l'exclusivité sur une période de 15 jours) d'un clip vidéo sur la base d'un scénario écrit en collaboration avec le promoteur du concours ;
- un bon d'achat pour du matériel de musique d'une valeur de 200.000 XPF

b) 2e prix :

- un panier de produits Nestlé ;

- un bon d'achat pour du matériel de musique d'une valeur de 100.000 XPF
- c) 3e prix :
  - un panier de produits Nestlé ;
  - un bon d'achat pour du matériel de musique d'une valeur de 50.000 XPF

Les 3 autres candidats recevront un panier de produits Nestlé

**7.** Cette compétition est basée sur les compétences vocales et scéniques des candidats. Le hasard ne joue aucun rôle dans le choix des gagnants. Tous les candidats seront jugés sur leur prestation globale et les prix décernés en fonction de la décision d'un jury dont Le Promoteur se réserve le choix de la composition.

**8.** Les prix ne sont pas échangeables.

**9.** La valeur des prix est donnée à titre indicatif au moment de l'impression du règlement. Le Promoteur n'est en aucun cas responsable de la variation de la valeur d'un prix. Dans le cas où un prix n'est pas disponible, malgré les efforts raisonnables du Promoteur de se le procurer au sein de la Polynésie française, le Promoteur se réserve le droit de substituer un autre produit de valeur égale ou supérieure.

**10.** Le Promoteur ne peut en aucun cas être tenu responsable de toute perte ou dommage que ce soit, y compris, et sans limite, aux pertes ou dommages indirects, ou pour préjudice corporel subi au cours de la compétition ou de l'acceptation ou l'utilisation d'un prix, sauf pour les responsabilités qui ne peuvent être exclues par la loi. Il est conseillé à chaque candidat de surveiller leurs affaires personnelles afin d'en assurer la sécurité.

**11.** La décision du jury est définitive et sans appel. Il ne sera répondu à aucun courrier.

**12.** Si le gagnant est âgé de moins de 18 ans, le prix sera versé à son représentant légal (parents ou tuteur) pouvant en donner la preuve.

**13.** L'ensemble du concours est enregistré, filmé et photographié par le Promoteur ou tout prestataire de son choix. En s'inscrivant au concours, chaque candidat :

- a) autorise à titre gratuit le Promoteur ou tout prestataire de son choix à enregistrer, filmer et photographier les prestations du candidat tout au long du concours Nescafé Star 2021 ;
- b) cède son droit à l'image au Promoteur et à tout prestataire de son choix concernant l'utilisation, la reproduction et la représentation, le cas échéant sous une forme modifiée, des photos du candidat, les prestations du candidat, son image, sa voix ou toute captation du candidat le cas échéant ses noms et prénoms, en entier ou par extrait, sur tout support et en tout format, et notamment sous forme de CD, de DVD, sur Internet, dans la presse, radio et à la télé; La dite cession court pour une durée de 6 ans et pour une diffusion dans le monde entier.
- c) autorise à titre gratuit le Promoteur ou tout prestataire de son choix à utiliser et diffuser son image et/ou prestation pour la promotion du prochain concours Nescafé Star 2023, sur tout support publicitaire audio, vidéo, presse, papier et digital.
- d) enfin, le candidat remportant le titre Nescafé Star 2021, s'engage à :
  - être le partenaire et parrain de l'événement Nescafé Star à titre gratuit pendant deux ans et donc de se rendre présent lorsque nécessaire pour diverses prestations et représentations et ce jusqu'à la fin de la compétition Nescafé Star 2023.
  - offrir gracieusement son image pour tout support de communication des partenaires suivants : le promoteur, TNTV, Vini pour une durée de 2 ans.

**14.** Le ou les candidats, qui à l'issue de la compétition Nescafé Star 2021, seront sollicités pour enregistrer et sortir un CD, s'engagent si besoin à demander la marque Nescafé® comme sponsor au préalable. Enfin, le ou les candidats s'engagent à ne pas bénéficier de partenariat avec des marques directement concurrentes à celles du Promoteur sur une durée de deux ans. Pour éviter tout litige, en parler au préalable au Promoteur.

**15.** Le Promoteur est Nestlé Polynésie - 103 cours de l'union sacrée à Fariipiti, Pirae - BP 5304 - 98716 PIRAE - TAHITI – POLYNESIE FRANCAISE – 40.54.94.00

**16.** Déroulement des auditions

Toutes les personnes répondant aux critères de ce règlement pourront se présenter aux auditions et seront jugées selon 4 critères :

1. Technique et esthétique vocale : justesse, rythme, articulation, timbre de voix
2. Interprétation : appropriation de la chanson, émotion dégagée
3. Prestation scénique : Présence et charisme sur scène
4. Potentiel artistique

**17.** Chaque participant doit s'enregistrer interprétant une chanson de son choix *a cappella* et l'envoyer par email à [castingnescafestar2021@gmail.com](mailto:castingnescafestar2021@gmail.com) jusqu'au 3 mars à minuit. Pour tout candidat présélectionné, le promoteur demandera par retour de mail d'envoyer une copie de pièce d'identité, une autorisation parentale pour les mineurs, et un accord de principe au règlement du concours qui sera à signer plus tard. Les candidats présélectionnés seront invités à se présenter à une session de sélection finale (le 13 mars dans les studios de TNTV) pour chanter une chanson sur un enregistrement instrumental au choix du Jury. A l'issue de cette prestation, le jury sélectionnera 12 candidats qui participeront au concours Nescafé Star 2021. La session d'audition finale n'est pas ouverte au public, les accompagnateurs ne peuvent pas rester sur place.

Les candidats retenus devront se rendre disponibles pour assister à l'ensemble des dates prévues dans le calendrier de l'événement, voir en annexe (répétitions, enregistrement et tournage de l'hymne, shooting des portraits, le tournage du concert privé du 29 avril, les invitations plateaux TV et Radio, filages, concert privé 27 mai et la finale du 26 juin, tout autre enregistrement TV. Le promoteur ne prend pas en charge les frais liés aux déplacements, logement.

**18.** Déroulement des phases finales

Une fois sélectionnés, les 12 candidats seront réunis afin de **se voir attribuer les chansons** qu'ils devront préparer et interpréter sur scène le jour du concert ou lors d'éventuelles invitations d'enregistrement TV/Radio. Les candidats se verront attribuer au minimum 2 chansons chacun dont une chanson du Pacifique et une issue de la variété internationale ainsi qu'une chanson de groupe.

**1<sup>er</sup> concert privé aux studios de TNTV : jeudi 29 avril (répétition la veille)**

Lors du concert privé, les candidats auront 1 ou 2 passages individuels d'environ 3 minutes chacun et éventuellement des prestations de groupe dont des duos ou trios non inclus dans le vote du jury.

Chaque passage sera soumis au vote du Jury, pour constituer une note globale à laquelle se rajoute le vote antérieur du public. Le jury votera selon 3 principaux critères artistiques qui sont :

1. Technique et esthétique vocale : justesse, rythme, articulation, timbre de voix
2. Interprétation Appropriation de la chanson, émotion dégagée
3. Prestation scénique : Présence et charisme sur scène

Au terme de leurs prestations, une liste de 3 finalistes sera annoncée par le jury.

### **2<sup>ème</sup> concert privé aux studios de TNTV : jeudi 27 mai (répétition la veille)**

Lors du concert privé, les candidats auront 1 ou 2 passages individuels d'environ 3 minutes chacun et éventuellement des prestations de groupe dont des duos ou trios non inclus dans le vote du jury.

Chaque passage sera soumis au vote du Jury, pour constituer une note globale à laquelle se rajoute le vote antérieur du public. Le jury votera selon 3 principaux critères artistiques qui sont :

1. Technique et esthétique vocale : justesse, rythme, articulation, timbre de voix
2. Interprétation Appropriation de la chanson, émotion dégagée
3. Prestation scénique : Présence et charisme sur scène

Au terme de leurs prestations, une liste de 3 finalistes sera annoncée par le jury.

### **Finale dans un lieu à définir : samedi 26 juin (répétition la veille)**

Lors de la soirée, les candidats auront maximum 2 passages individuels d'environ 3 minutes chacun, et éventuellement des prestations de groupe dont des duos ou trios non inclus dans le vote du jury.

Chaque passage individuel sera soumis au vote du Jury, pour constituer une note globale à laquelle se rajoute le vote du public. Le jury votera selon 3 principaux critères artistiques qui sont :

- ✓ Technique et esthétique vocale : justesse, rythme, articulation, timbre de voix
- ✓ Interprétation Appropriation de la chanson, émotion dégagée
- ✓ Prestation scénique : Présence et charisme sur scène

Au terme de leurs prestations, les 3 candidats remportant le plus de points seront sacrés lauréats du concours, le vainqueur étant celui ayant récolté le plus de points.

En cas d'égalité de points, le jury se réunira pour trancher. Cette décision sera souveraine et sans appel.

Le vainqueur du concours devra se rendre disponible pour : l'enregistrement d'un single et le tournage d'un clip chez le prestataire mandaté par Le Promoteur dans le mois qui suit la finale, une interview la semaine qui suit la finale sur le plateau de la radio partenaire.

Le vainqueur du concours aura la possibilité de choisir son single parmi des propositions de compositions écrites par des auteurs/compositeurs locaux reconnus.

## Promotion du concours

Afin de promouvoir le concours et les candidats dans le cadre du vote du public, nous demandons la présence des candidats :

-le samedi 27 mars, le vendredi 2 avril, le samedi 10 avril toute la journée, à un lieu à déterminer, pour une séance enregistrement, prise de vue photo, vidéo et interview

Les productions audio-visuelles précitées sont soumises aux cessions des droits à l'image et d'interprétation, décrit en l'Art 15., de tous les candidats participants au bénéfice du promoteur, des partenaires et des prestataires choisis dans le cadre de la promotion du concours.

### 20. Engagement des candidats

Le promoteur, afin d'assurer la sécurité de tous et les gestes barrières, mettra en place un planning de passage et des règles sur site. Il est demandé expressément le respect des consignes qui seront mis en place. Il ne sera pas toléré la mise en danger du bon déroulement de l'événement ou de la sécurité de tous les intervenants présents. Ainsi, tout candidat ne respectant pas les consignes ou le planning de passage pourra être disqualifié du concours sans préavis.

### 21. Confidentialité

Nescafé Star 2021 étant une émission de télévision dont certains épisodes seront diffusés en différé sur TNTV, le candidat doit respecter une clause de confidentialité stricte et ne rien dévoiler sur le déroulement du concours.

### 22. Annulation et changement

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et de toutes les dates du calendrier à venir.

La société Nestlé Polynésie SAS se réserve le droit de modifier les dates/les lieux/les dotations et ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent concours, à l'écourter, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Fait en 2 exemplaire à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

**Nom et prénom :**  
(lu et approuvé)

